



Communiqué de presse

Bordeaux le 1^{er} décembre

Les salariés d'Avenance Entreprises de la région bordelaise, mais aussi de Périgueux et de Limoges ont fait part à leur direction de leur détermination et d'être enfin entendus, et ils avaient donc organisé une journée d'action dans leurs restaurants: le mardi 30 novembre 2010, en organisant des débrayages et en apportant ensemble une pétition à leur agence locale d'Avenance Entreprises à 11 heures, Porte de Bègles à Bordeaux, où a eu lieu un rassemblement pour exiger que leurs revendications soient entendues par leur direction.

Ils étaient accompagnés par des délégations des usagers de leurs restaurants, car soucieux de leur offrir une restauration de qualité, ceux-ci ont également appelé les usagers des entreprises utilisatrices de ces restaurants à les soutenir ce jour-là, lors de ce rassemblement.

En effet, la qualité du service passe par un nombre de personnel suffisant, qui travaille dans de bonnes conditions, reconnu par un salaire correct !

Alors que les résultats commerciaux et financiers affichent toujours des profits en hausse dans le groupe ELIOR et sa filiale Avenance Entreprises, les salariés exigent une juste rémunération de leur travail, car une fois toutes les charges payées comment vivre décemment avec des salaires voisinant les 1 000 Euros mensuels ?

Comment accepter qu'un chef cuisinier ayant la responsabilité de produire 900 couverts ne soit payé que 1300 euros par mois !

Beaucoup de salariés ont de plus en plus de difficulté, c'est inacceptable au vu des profits réalisés grâce à leur travail.

Ceux-ci n'acceptent plus de vivre encore dans la précarité, la pénibilité et le stress en attendant leur retraite de misère.

Ce sont donc une soixantaine de salariés qui se sont retrouvés devant l'agence de Bordeaux, accompagnés de délégations cgt des usagers des restaurants de Kéolis, de la SME St Médard en Jalles, des sites France Télécom de Pessac et d'Eysines.

120 Pétitions de salariés d'Avenance ont été déposées, provenant des sites de Bordeaux, une dizaine de Périgueux, une vingtaine de Limoges.

Un premier dépôt de pétitions de soutien des usagers a eu lieu (250 provenant de France Télécom Pessac), nous avons appris que des signatures sont en cours sur France Télécom Eysines ainsi que sur la cité administrative de Bordeaux ; des salariés de la SME annoncent qu'ils vont aussi faire signer les usagers.

Les camarades de Kéolis ont commencé à récolter des signatures ce matin. À cette heure, 210 signatures ont été récoltées sur le CEV Cazaux.

Hier donc une délégation composée d'un représentant par restaurant était reçue par une assistante DRH de l'entreprise, ce qui a été considéré comme du mépris par les salariés et a alimenté leur colère.

En effet, aucun représentant mandaté pour négocier n'était présent, ni le directeur régional, ni même les chefs de secteur concernés ; devant cette attitude de la direction, après une assemblée générale, à l'unanimité des présents, les salariés ont décidé de reconduire leur action ce **jeudi 2 décembre** en décidant de nouveaux **arrêts de travail et une nouvelle manifestation à l'agence à 12 heures** en demandant d'être reçu cette fois-ci par le directeur régional et les chefs de secteurs.

Restaurants Avenance Entreprises présents dans la manifestation : Bnp Bordeaux ; France télécom Pessac et Eysines ; Foire exposition de Bordeaux ; Dassault Mérignac ; Restaurants des transports bordelais (Lescure, Bordeaux Lac, La Bastide) ; Cité administrative de Bordeaux ; SOGERMA Mérignac ; SME Saint Médard en Jalles ; CEV Cazaux ; CPAM Périgueux.

Restaurants dont les salariés ont signés la pétition, mais qui n'étaient pas représentés :

Ecole de la magistrature ; Conseil régional ; France télécom Limoges ; La Poste Limoges, Renault Véhicules industrie Limoges, Valeo Limoges,

**Ensemble ils n'acceptent plus les miettes !
Ensemble les salariés d'Avenance Entreprises exigent :**

- ↪ Des augmentations de salaires proportionnelles aux richesses qu'ils produisent avec un minimum de 1600 Euros.
- ↪ La revalorisation du pourcentage de la prime d'ancienneté à 1% par an.
- ↪ La mise en place de la subrogation.
- ↪ La suppression des jours de carence pour maladie.
- ↪ Des jours rémunérés pour enfants malades.
- ↪ De meilleures conditions de travail, (remplacement des personnels absents, embauches si nécessaire, fin des pressions managériales, arrêt des mutations brutales et arbitraires et des temps partiel imposés)

Le syndicat CGT Avenance Entreprises